

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

RÉGLEMENT
Championnats internationaux Agility

valable à partir du 01.01.2022

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	4
2	Championnat du Monde de la FCI	4
2.1	Sélection CM Suisse	4
2.2	Conditions de participation à la sélection CM	4
2.3	Inscription, frais d'inscriptions et taxe sélection CM	4
2.4	Généralités	4
2.5	Concours de qualification	5
2.5.1	Epreuves de qualification	5
2.5.2	Dossard et ordre de départ.....	5
2.5.3	Attribution de points	5
2.5.4	Liste totale de résultat des qualifications.....	6
2.6	Concours finaux.....	6
2.6.1	Admission de participation aux concours finaux	7
2.6.2	Épreuves finales	7
2.6.3	Dossards et ordre de départ.....	7
2.6.4	Attribution de points.....	7
2.6.5	Liste totale de résultat de la finale	8
2.7	Nombre de teams et composition de l'équipe nationale.....	9
2.7.1	Teams de réserve jusqu'en 2022	9
2.7.2	Teams de réserve à partir de 2023	9
2.8	Engagement des membres de l'équipe suisse.....	9
2.8.1	Devoirs des membres de l'équipe nationale.....	10
2.8.2	Devoirs de la direction de l'équipe nationale, des juges et du juge-arbitre	10
2.9	Franc CM	10
3	European Open (EO)	10
3.1	Autorisation de participation concours final EO.....	10
3.2	Autorisation de participation aux concours de qualification	10
3.2.1	Inscription et frais d'inscription pour les concours de qualification EO	11
3.3	Participants finale EO	11
3.3.1	Critères de sélection	11
3.3.2	Taille de l'équipe.....	11
3.4	Participants évaluations des nations	11
4	Junior open agility world championship (joawc).....	11
4.1	Autorisation de participation JOAWC	11
4.2	Procédé de sélection (éventuellement concours de qualification)	11
4.3	Inscription / Enregistrement / frais d'inscription	12
4.4	Taille de l'équipe.....	12
4.5	Divers.....	12
5	Entrée en vigueur	13

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 INTRODUCTION

Ce règlement contient les directives fondamentales pour les concours internationaux agility et leurs qualifications.

Vu les droits qui lui sont concédés dans le présent règlement, la CTAMO peut édicter d'autres dispositions sous forme de directives obligatoires.

La CTAMO édicte en plus des cahiers des charges spécifiques pour les organisateurs de concours agility et les responsables de fonctions attribuées.

2 CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA FCI

Les conditions de participation et le déroulement des Championnats du monde (CM) de la FCI sont fixés dans le règlement Agility FCI.

La CTAMO est responsable de l'équipe Suisse.

2.1 Sélection CM Suisse

La sélection pour le championnat du monde est divisée en deux phases :

Qualification : ouvert pour tous les teams inscrits correctement ou ultérieurement

Finale : ouvert pour les meilleurs 100 teams de la qualification

2.2 Conditions de participation à la sélection CM

Autorisés à participer sont tous les sportifs qui habitent en Suisse ou au Liechtenstein et qui sont membre d'une section locale SCS ou d'un club de race SCS. Le chien doit avoir un pedigree reconnu par la FCI ou avoir des papiers suffisants pour une inscription dans l'annexe du LOS. Il doit, au moment du CM, être inscrit dans le LOS/Annexe depuis au moins 6 mois et faire partie de la plus haute classe nationale de sa catégorie au moment des concours de qualification.

Peuvent participer seul les teams inscrits (chien et sportif).

Après le premier concours de qualification, un changement de conducteur n'est plus possible.

2.3 Inscription, frais d'inscriptions et taxe sélection CM

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire comme team par écrit dans le délai fixé (jour fixé) et la forme fixée par la CTAMO auprès de la CTAMO pour compter pour les points.

Les teams qui remplissent ultérieurement les conditions de participation avant le 2^{ème} weekend de qualification peuvent s'inscrire ultérieurement.

Les frais d'inscription pour les qualifications et la finale sont fixés par la CTAMO et publiés avec les conditions d'inscription. Pour pouvoir participer à la sélection CM il faut payer une taxe unique à la CTAMO. Cette taxe est fixée par la CTAMO et sert à couvrir des frais spéciaux concernant la sélection CM. Un éventuel bénéfice est à utiliser pour l'équipe nationale, un déficit est à couvrir par la CTAMO.

2.4 Généralités

Les concours de qualification et de la finale doivent être organisés dans une halle avec un sol adéquat. Tous les juges et juges-arbitre sont déterminés par la CTAMO.

En cas de situations exceptionnelles pendant les concours de qualification et de la finale, le juge, le juge-arbitre et le responsable des juges décident en commun du procédé à suivre.

2.5 Concours de qualification

Il y aura 4 concours de qualification avec chaque fois une épreuve agility et une épreuve jumping. Ils seront organisés lors de concours de deux jours pendant deux week-end (une épreuve agility et une épreuve jumping par jour).

2.5.1 Epreuves de qualification

Aussi des teams qui ne participent pas à la qualification peuvent être admis aux concours de qualification.

Les teams qui ne participent pas aux qualifications pour le championnat du monde ou qui ne se sont pas inscrits dans les délais et dans la bonne forme auprès de la CTAMO sont biffés de la liste de résultats prise en considération pour l'évaluation et n'obtiennent pas de points. La CTAMO met à disposition des organisateurs la liste des teams acceptés aux qualifications.

Pour les épreuves de qualification Agility et Jumping, l'organisateur doit (en plus à la liste de résultats comprenant tous les participants) établir une liste de résultats comprenant seulement les teams acceptés aux qualifications. Si les pelotons sont identiques, une liste de résultats suffit.

2.5.2 Dossard et ordre de départ

L'attribution des dossards est tirée au sort.

L'ordre de départ doit obligatoirement être respecté et imposé par l'organisateur lors des concours de qualification. Si un participant arrive trop tard au départ, il est automatiquement disqualifié, sans influence explicite du juge.

Si un conducteur conduit plusieurs chiens dans la même catégorie, il doit y avoir au moins une différence de dix numéros de dossards entre les chiens correspondants.

Si un conducteur conduit plusieurs chiens dans différentes catégories et ses départs tombent en même temps, c'est le juge-arbitre qui décide de son ordre de départ.

Le dossard du participant en course doit bien être visible pour tous les participants et spectateurs.

L'organisateur doit mettre des dossards à disposition des participants.

Une division antérieure (numérotage) en sous-groupe avec et sans participation aux concours de qualification respectivement lors de grands pelotons est expressément permis et facilite mieux la structuration et la visite des parcours. L'horaire doit cependant être conçu de telle manière, que tous les concurrents visitent le parcours (en groupe) avant le départ du premier chien. Ceci garanti une égalité de chances pour tout le monde.

2.5.3 Attribution de points

Attribution de points pour la qualification CM 2022

Pour chaque concours de qualification les rangs sont convertis en points. Seuls les résultats avec au maximum 5.99 points de faute totale seront pris en compte. Les épreuves de qualification agility et jumping sont évalués à égalité.

Les rangs qui reçoivent des points par catégorie et épreuve:

Large	Rang 1 - 30
Medium	Rang 1 - 10
Small	Rang 1 - 10

Large	
Rang	Points
1	100
2	90
3	80
4	70
5	65
6	60
7	55
8	50
9	45
10	40
11	36
12	32
13	28
14	24
15	22

Large	
Rang	Points
16	20
17	18
18	16
19	14
20	12
21	10
22	9
23	8
24	7
25	6
26	5
27	4
28	3
29	2
30	1

Small & Medium	
Rang	Points
1	50
2	40
3	30
4	25
5	20
6	15
7	10
8	8
9	4
10	2

En plus chaque jour d'un concours de qualification, une liste de résultats combinée du concours agility de qualification et du concours jumping de qualification sera menée pour chaque catégorie. La clé pour la répartition des points est identique à celle des concours individuels. Les résultats combinés jusqu'au maximum de 5.99 points de faute seront pris en considération.

Les deux listes de résultat simples et la liste de résultat combinée seront réunies en une liste de résultat du jour; les points des épreuves de la qualification agility, jumping et de la liste de résultat combinée seront additionnés.

Attribution de points pour la qualification CM 2023 et 2024

La CTAMO fixe la clé pour l'attribution des points dans la directive "Qualification CM pour le championnat du monde agility FCI".

2.5.4 Liste totale de résultat des qualifications

Par team tous les points atteints dans les listes de résultats du jour sont additionnés en un nombre de points total ; ainsi en résulte la liste totale des qualifications par catégorie.

En cas d'égalité de points, les critères suivants sont valables :

- plus grand nombre d'épreuves sans fautes
- plus grand nombre de rang 1 en Agility ou Jumping
- plus grand nombre de rang 2 en Agility ou Jumping etc. jusqu'au plus grand nombre du dernier rang donnant des points en Agility et/ou Jumping

Par catégorie les deux teams les meilleurs classés dans la liste totale de résultat des qualifications sont sélectionnés pour l'équipe nationale et ont une place fixe de participation pour les épreuves d'équipe du CM.

2.6 Concours finaux

Il y aura deux concours finaux. Ils seront organisés lors d'un concours de deux jours pendant un week-end avec au total trois épreuves agility et trois épreuves Jumping par week-end avec trois épreuves par jour.

2.6.1 Admission de participation aux concours finaux

Conditions de participation aux concours finaux des qualifications CM jusqu'en 2022

Les 100 meilleurs teams classés de la liste totale des résultats des qualifications sont autorisés à participer aux deux concours finaux. La répartition aux catégories :

60 Large

20 Medium

20 Small

Si un team renonce, le team suivant dans la liste totale des résultats des qualifications avance.

Conditions de participation aux concours finaux des qualifications CM à partir de 2023

La CTAMO définit les conditions de participation pour les concours finaux dans la directive "Qualification CM pour le championnat du monde agility FCI".

2.6.2 Épreuves finales

Ces épreuves auront lieu :

Samedi

- Jumping 1
- Agility 1
- Jumping 2

Dimanche

- Agility 2
- Jumping 3
- Agility 3

En plus trois évaluations combinées seront calculées.

La première épreuve agility et la première épreuve jumping d'un jour respectif sont reconnues comme épreuves "officielles" et sont inscrites dans le cahier de travail. Aucune inscription pour les autres épreuves et évaluations.

2.6.3 Dossards et ordre de départ

L'attribution des dossards est tirée au sort.

L'ordre de départ doit obligatoirement être respecté et imposé par l'organisateur. Si un participant arrive trop tard au départ, il est automatiquement disqualifié, sans influence explicite du juge.

Si un conducteur conduit plusieurs chiens dans la même catégorie, il doit y avoir au moins une différence de dix numéros de dossards entre les chiens correspondants.

Si un conducteur conduit plusieurs chiens dans différentes catégories et ses départs tombent en même temps, c'est le juge-arbitre qui décide de son ordre de départ.

L'organisateur doit mettre à disposition des dossards aux participants.

L'horaire doit être conçu de telle manière, que tous les concurrents visitent le parcours (en groupe) avant le départ du premier chien. Ceci garantit une égalité de chances pour tout le monde.

2.6.4 Attribution de points

Attribution de points pour la qualification CM jusqu'en 2022

Pour chaque concours final les rangs sont convertis en points. Cependant seuls les résultats sans faute de temps sont pris en considération. Agility et Jumping sont évalués à égalité.

Les rangs suivants reçoivent des points par catégories et concours :

Large Rang 1 – 15

Medium Rang 1 – 5

Small Rang 1 – 5

En plus une liste de résultats combinés des concours Agility et Jumping sera faite pour chaque catégorie. Trois évaluations combinées des résultats Agility épreuve 1 & Jumping épreuve 1, Agility épreuve 2 & Jumping épreuve 2 ainsi Agility épreuve 3 & Jumping épreuve 3 sont calculées. Pour l'attribution de points seulement les résultats combinés sans fautes de temps dans les deux épreuves évaluées sont pris en considération. La clé de points est identique à celle des épreuves, il est cependant évalué seulement à 25 %. Les points sont arrondis à deux décimales.

Exemple : Un deuxième rang dans la catégorie Small donne 35 points x 25 % = 8.75 points.

Large		
	Agility & Jumping	combinaison
Rang	Points	Points
1	100	25.00
2	80	20.00
3	60	15.00
4	50	12.50
5	40	10.00
6	30	7.50
7	25	6.25
8	20	5.00
9	15	3.75
10	10	2.50
11	8	2.00
12	6	1.50
13	4	1.00
14	2	0.50
15	1	0.25

Small & Medium		
	Agility & Jumping	combinaison
Rang	Points	Points
1	50	12.50
2	35	8.75
3	20	5.00
4	10	2.50
5	5	1.25

Attribution de points pour la qualification CM à partir de 2023

La CTAMO définit la clé pour l'attribution des points pour la finale dans la directive "Qualification CM pour le championnat du monde agility FCI".

2.6.5 Liste totale de résultat de la finale

Tous les points obtenus par team des listes de points sont additionnés à un nombre de points total. Du total de ces points en résulte une liste totale de résultat de la finale par catégorie.

En cas d'égalité de points, les critères suivants sont valables :

- plus grand nombre de rang 1 en Agility ou Jumping
- plus grand nombre de rang 2 en Agility ou Jumping etc. jusqu'au plus grand nombre de la dernière place donnant droit à des points en Agility et/ou Jumping

- c) plus grande somme de points de la phase des qualifications
- d) le sort

Les teams les meilleurs classés dans la liste totale de résultat de la finale sont sélectionnés pour l'équipe nationale et ont une place fixe de participation pour les épreuves individuelles du CM.

Répartition aux catégories pour le CM 2022

5 Large

2 Medium

2 Small

Les deux teams les meilleurs classés par catégorie participent en plus aux épreuves d'équipe au CM. Si un team est déjà sélectionné par la liste totale de résultat des qualifications, le team suivant possible de la liste totale de résultat de la finale de sa catégorie avance pour les épreuves d'équipe du CM.

Répartition aux catégories pour le CM à partir de 2023

La CTAMO définit la répartition aux différentes catégories dans la directive "Qualification CM pour le championnat du monde agility FCI".

2.7 Nombre de teams et composition de l'équipe nationale

Un conducteur peut participer au CM avec au maximum 2 chiens s'il a rempli les critères, indépendamment de la catégorie.

La direction de l'équipe nationale Agility décide avec le conducteur avec quel chien il participera à quel concours.

Pour le chien non sélectionné, le team suivant avance de la liste de résultat final correspondante dans laquelle se chien s'était qualifié. Si ce chien s'était qualifié directement pour la participation aux épreuves de l'équipe et aux épreuves individuelles dans les deux listes de résultat finals (qualification et finale), alors le prochain team classé possible avance de la liste de résultat final de sa catégorie.

La décision doit être prise avant la publication de la composition de l'équipe nationale.

Chaque nomination se fait strictement selon la liste de résultat. Le règlement agility FCI décide combien de teams peuvent être choisis au maximum dans la même catégorie. Le nombre effectif de membre de l'équipe nationale est décidé par la CTAMO au moment du début de l'inscription de la qualification.

2.7.1 Teams de réserve jusqu'en 2022

Les teams small et medium du troisième rang de la liste totale de résultat des qualifications sont sélectionnés comme teams de réserve pour les épreuves d'équipe et participent au programme de préparation de l'équipe nationale. Ces teams reçoivent cependant le droit de participation seulement en cas d'empêchement d'un team sélectionné pour les épreuves d'équipe.

2.7.2 Teams de réserve à partir de 2023

La CTAMO définit la méthode pour la détermination des teams de réserve dans la directive "Qualification CM pour le championnat du monde agility FCI".

2.8 Engagement des membres de l'équipe suisse

L'engagement d'un champion du monde individuel suisse en titre est défini dans le règlement FCI et adopté. Pour les championnats par équipes il est soumis aux mêmes conditions que les autres membres de l'équipe nationale.

2.8.1 Devoirs des membres de l'équipe nationale

Les membres de l'équipe nationale représentent la CTAMO, la SCS et le sport agility suisse aux championnats internationaux. Ils s'engagent d'agir en tout temps comme sportif et membre de l'équipe correcte. Ils participeront à toutes les réunions de préparations de l'équipe nationale fixées par l'entraîneur national. L'entraîneur national peut inviter d'autres teams à participer aux préparatifs.

Les frais pour la participation aux championnats du monde et de sa préparation sont pris en majorité en charge par la CTAMO. La CTAMO peut demander à chaque teams une participation aux coûts de revient.

Sur demande du coach de l'équipe nationale, la CTAMO peut, par décision majoritaire, exclure un membre de l'équipe nationale.

Les raisons sont notamment les suivantes.

- a) Grave dérangement de l'entente de l'équipe nationale
- b) Préjudice grave pour la renommée et l'intérêt de l'équipe nationale ou de ses sponsors
- c) Comportement inconvenant en tant que représentant de l'équipe suisse agility
- d) Violation répétée des devoirs d'un membre de l'équipe nationale

Cette énumération n'est pas définitive. Une exclusion n'est cependant expressément possible seulement sur la base de graves fautes de la part du conducteur ou du chien.

2.8.2 Devoirs de la direction de l'équipe nationale, des juges et du juge-arbitre

Ces obligations sont réglées par la CTAMO dans des cahiers de charges / conventions séparés.

2.9 Franc CM

Les organisateurs de concours d'agility et d'obédience sont tenus de verser à la CTAMO le « Franc CM ».

Cette redevance se monte à CHF 3.00 maximum, elle est fixée par la CTAMO chaque année lors de l'établissement du budget et ensuite publié.

Dans un souci d'économie pour les membres de l'équipe nationale, la CTAMO utilise cet écot pour abaisser les coûts de participation aux championnats du monde d'agility et d'obédience.

La CTAMO décide de la répartition du « Franc CM » entre l'agility et l'obédience.

Elle facture le « Franc CM » à l'organisateur

3 EUROPEAN OPEN (EO)

3.1 Autorisation de participation concours final EO

Tous les conducteurs de chiens qui au moment du EO ont leur domicile légal en Suisse ou le Liechtenstein et sont membre d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS ont le droit d'y participer.

Le chien mené (avec ou sans papiers) doit au moment des qualifications pour le EO pouvoir participer dans les classes 2 ou 3 de sa catégorie.

Puisque les participants du Liechtenstein font partie de la SCS, ils ont les mêmes droits et devoirs.

3.2 Autorisation de participation aux concours de qualification

Peuvent participer seulement les teams inscrits (chien et conducteur)

Un changement de conducteur n'est plus possible après le premier concours de qualification.

3.2.1 Inscription et frais d'inscription pour les concours de qualification EO

Les participants autorisés doivent s'inscrire par écrit auprès de la CTAMO (secrétariat ou bureau d'inscription responsable) dans l'année du championnat et dans les délais et la forme fixés par la CTAMO (jour fixé) comme team (chien et conducteur), afin d'être pris dans l'évaluation.

Un passage en classe supérieure ou un nouveau passage en classe supérieure n'autorise pas à une inscription plus tard.

3.3 Participants finale EO

Un conducteur peut participer à la finale EO avec au maximum 2 chiens, dans n'importe quelle catégorie, pourvu qu'il remplisse les critères.

3.3.1 Critères de sélection

Les critères de sélection sont annoncés par la CTAMO avec la publication des concours de qualification sous forme d'une directive.

3.3.2 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe respectivement le nombre des teams se qualifiants est annoncée par la CTAMO lors de la publication des concours de qualification. Le contingent maximum par pays et par catégories est fixé par l'organisateur.

3.4 Participants évaluations des nations

Si l'organisateur organise une évaluation de nations, la CTAMO fixe les participants suisses respectivement délègue la décision à la direction de l'équipe.

4 JUNIOR OPEN AGILITY WORLD CHAMPIONSHIP (JOAWC)

4.1 Autorisation de participation JOAWC

Les conducteurs avec domicile en Suisse ou au Liechtenstein et membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS peuvent participer au JOAWC.

Le chien doit remplir les conditions du règlement suisse Agility (licence valable suisse, carnet de travail valable).

Seuls les teams inscrits peuvent participer à l'EOJ (chien et conducteur). Puisque les participants du Liechtenstein font partie de la SCS, ils ont les mêmes droits et devoirs.

Les enfants et adolescents des classes d'âges suivantes peuvent y participer:

Enfants: sous 15 ans

Adolescents: entre 15 et 18 ans

Un conducteur peut participer au JOAWC avec au maximum 2 chiens.

4.2 Procédé de sélection (éventuellement concours de qualification)

Si le nombre de teams inscrits dépasse le contingent de départ, la qualification se fera selon les critères suivants:

1. Les premiers classés de l'évaluation totale individuelle des concours JOAWC de l'année précédente (toujours référé sur le team) sont sélectionnés directement et automatiquement
2. Sélection selon la performance

Il faut fournir au moins 10 résultats pendant la période de qualification fixée dans la directive « JOAWC », les 10 meilleurs résultats seront mis dans l'évaluation. Reconnu sont les épreuves dans les disciplines Agility, Open et Jumping. Seuls les résultats sont reconnus qui ont été atteints par le team inscrit. Les listes de résultats avec le nom du conducteur et du chien doivent être envoyées comme preuve dans le délai fixé. Le délai est réglé dans la directive « JOAWC ».

Les résultats seront soumis à une clé de distribution de points fixés chaque année dans la directive de la « JOAWC ».

Les teams avec le plus de points (par catégorie) sont qualifiés. En cas de même nombre de points, les classements dans les plus hautes classes seront évalués comme suivant : Classe 3 facteur 3, classe 2 facteur 2.5, classe 1 facteur 2, classe A facteur 1). S'il existe encore des teams avec le même nombre de point, on regarde le nombre de meilleurs classements dans les concours agility.

Si la demande de participation au JOAWC augmenterait extrêmement, la CTAMO a la compétence de remplacer le mode de qualification sous 3.2. avec des concours de qualification semblable aux qualifications pour le CM et EO. On appliquerait dans ce cas les mêmes clés d'évaluation que pour l'EO.

4.3 Inscription / Enregistrement / frais d'inscription

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire par écrit auprès de la direction du team junior comme team (chien et conducteur) dans l'année du concours dans le délai fixé.

Les dates de délai seront publiées à temps sous forme d'une directive.

Les teams qui ne s'inscrivent pas à temps et sous la forme fixée ne peuvent pas participer au JOAWC respectivement ne seront pas pris en considération pour la qualification.

Les frais d'inscription pour le JOAWC sont pris en charge par la CTAMO.

4.4 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe respectivement le nombre des teams se qualifiant par pays et catégories est annoncée par la CTAMO immédiatement après avoir obtenu les informations correspondantes avec une directive annuelle « JOAWC ».

Le contingent maximum par pays et par catégorie est fixé par l'organisateur.

4.5 Divers

La répartition des teams pour le concours de team est faite par la direction du team des juniors.

Sous réserves de modifications par l'organisateur du JOAWC.

5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CDAMO du 28.08.2021 et approuvé par le Comité central de la SCS le 13.10.2021 sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.01.2022.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO